

que cet état de l'imposition ne peut ni ne doit devenir permanent, être l'état normal, pas plus que l'état de guerre lui-même.

Mais aucun auteur financier n'avait pu prévoir les ravages et les ruines que la guerre pouvait causer : des millions de vies anéanties, des santés délabrées, des foyers dévastés, des meubles volés ou détruits, des terres bouleversées par les tranchées des combattants et les obus meurtriers, des récoltes perdues..... Si les auteurs financiers avaient pu prévoir ces misères et ces douleurs, aucun d'eux n'aurait proclamé ce vieil axiome de l'intangibilité du capital national du pays barbare qui a déchaîné une guerre aussi sanglante et aussi dévastatrice. Tous auraient proclamé la légitimité des « réparations » des dommages causés par la barbarie, des « restitutions » des biens volés et des « garanties » prises par les défenseurs du droit et de la liberté.

A défaut d'autorités scientifiques, que j'ai vainement cherchées dans les traités de science des finances, je m'appuie sur ces principes qui ont dominé la politique de l'Entente : « *Réparations, restitutions, garanties* », pour proposer de résoudre le problème de l'indemnité de guerre due par l'Allemagne, par la conscription des richesses allemandes sous le contrôle des Alliés.

La diminution de la fortune publique et privée de l'Allemagne qui résultera de cette indemnité doit avoir certaines réactions qui méritent d'être prises en considération. Le problème de l'indemnité de guerre doit être envisagé non seulement au point de vue technique et pratique, mais aussi en tenant compte de la répercussion qu'exercent sur lui les autres faits sociaux, notamment les faits politiques, économiques, juridiques et moraux. La solution de ce problème est conditionnée par les institutions et la situation de l'Allemagne en même temps que, dans une certaine mesure, elle est influencée par les intentions des Alliés et, par conséquent, par l'opinion publique des peuples de l'Entente.

Envisagé sous cet aspect, le problème de l'indemnité de